



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux.**

ETAIENT REPRESENTES : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal.**

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

20 – 06 Juin 2013

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE SOUS TRAITANCE POUR L'EXPLOITATION DU PORT DE MOISSAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de sous-traitance : entretien et exploitation du port rendue exécutoire le 16 avril 2009,

Vu la délibération n° 55 du 26 mars 2009 désignant la Compagnie d'Exploitation des ports comme exploitant des installations du port,

Vu la délibération n° 8 du 27 octobre 2011 portant avenant n° 1 à la convention de sous-traitance pour l'exploitation du port de Moissac,

Vu la délibération n° 16 du 4 octobre 2012 portant projet de délégation de service public pour la gestion du port de l'Uvarium, approbation et signature de l'avenant n° 2 à la convention de sous-traitance pour l'exploitation du port de Moissac.

Vu la délibération n° 14 du 20 décembre 2012 portant convention de délégation de service public : entretien et exploitation du port canal de Moissac – avenant de transfert de la CEP vers la CEPP.

Considérant la saturation du port canal,

Considérant la réalisation d'un port estival sur le Tarn,

Considérant le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion du Port de l'Uvarium,

Considérant les délais nécessaires pour finaliser ladite procédure de délégation de service public,

Considérant qu'il convient ainsi de modifier la durée de la convention pour la prolonger jusqu'au 30 juin 2013.

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet l'avenant n° 3 à la convention de sous-traitance pour l'entretien et l'exploitation du port, à l'approbation des membres du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de l'avenant n° 3 à la convention de sous-traitance : entretien et exploitation du port

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ledit avenant.

Pour copie conforme
Moissac, le 7 juin 2013
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI